

DISCOURS D'INSTALLATION

AUDIENCE SOLENNELLE DU 26 FEVRIER 2008

Mesdames, Messieurs,

Vous imaginez bien qu'au moment où je prends la parole pour la première fois dans cette Grand Chambre de la Cour d'Appel de BOURGES, j'éprouve une émotion toute particulière, due à la grande satisfaction et à la fierté qui est la mienne de venir à la rencontre de cette belle juridiction que je vais découvrir, tout comme cette magnifique région du Berry, du Coeur de France qui m'a accueilli il y a quelques jours seulement et qui commence déjà à me séduire.

De TOULOUSE, ville où CUJAS, célèbre juriconsulte, vit le jour en 1522 à BOURGES où il vint enseigner le droit en 1555, le chemin était pour moi tout tracé. Je l'ai donc suivi.

Monsieur le Président de chambre Doyen, je vous remercie pour les propos de bienvenue que vous venez de m'adresser.

Votre présentation de la Cour et les indications précises qu'elle contient me permettent déjà d'être conforté dans la perception que j'en ai eu dès mon arrivée.

Le fonctionnement de cette Cour est en effet particulièrement satisfaisant.

Les paroles trop élogieuses que vous avez bien voulu avoir à mon endroit vont me contraindre à justifier à posteriori les mérites que vous m'attribuez, afin de ne pas décevoir...

Soyez assuré que je ferai tout pour que cette Cour maintienne son rang et pour que la Justice qui y est rendue demeure à ce niveau d'excellence.

Vous avez indiqué au début de votre discours que l'installation d'un Premier président était toujours un moment important et solennel pour une Cour d'Appel.

Vous vous doutez bien qu'il l'est également pour celui qui se trouve investi d'une telle responsabilité, si prestigieuse mais si exigeante aussi.

J'en mesure l'honneur, j'en mesure tout autant la charge.

Je tâcherai de me montrer digne de la confiance qui m'a été ainsi témoignée par le Conseil Supérieur de la Magistrature qui a bien voulu proposer ma nomination au Président de la République.

Cette marque de confiance, à laquelle je suis sensible, emporte reconnaissance et gratitude. Elle implique pour moi un dévouement total à la mission qui est désormais la mienne.

Monsieur le Procureur Général,

La cordialité de l'accueil que vous m'avez réservé, la spontanéité de nos premiers échanges et de notre dialogue très rapidement noué sont le gage d'une étroite et fructueuse collaboration à la tête de cette Cour.

Je serai avec vous attentif à la qualité de la Justice

rendue dans notre ressort.

Les chantiers qui nous attendent et que vous avez présentés tout à l'heure, nous les conduirons ensemble, dans une totale collaboration et avec le souci commun et constant de l'efficacité.

Le système dyarchique qui confie à deux chefs de juridiction, l'un du Siègre, l'autre du Parquet, la mission de diriger, d'animer et d'administrer en commun un Tribunal ou une Cour d'Appel fait aujourd'hui débat et il est parfois même décrié.

L'expérience que j'en ai démontre au contraire que ce mode de "gouvernance", de "co-pilotage" peut être une parfaite réussite pour peu que les acteurs soient animés d'un sens aigu du service public.

Ce système est le fruit de l'unité du corps judiciaire à laquelle nous sommes fondamentalement attachés.

Nos robes sont de la même étoffe et nous ne souhaitons pas de "M.G.M." = Magistrature Génétiquement Modifiée.

Soyez assuré, Monsieur le Procureur Général, de ma volonté inlassable d'oeuvrer avec vous en totale harmonie, en liaison directe et étroite avec le Service Administratif Régional dont je sais déjà la très grande compétence et le dévouement sains faille au service des juridictions du ressort.

En liaison directe aussi avec le greffe de la Cour dont je connais également, Madame la Directrice de Greffe, le grand savoir faire et la disponibilité.

Sans plus tarder je voudrais m'adresser maintenant au Hautes Personnalités Civiles (membres du corps préfectoral), Judiciaires, Militaires, Religieuses, aux représentants des Grands Corps de l'Etat, aux Parlementaires (Députés et Sénateurs) aux élus, Président de Conseil Général, Maires des communes qui m'ont si aimablement accueilli, aux présidents des juridictions administrative et financière, aux magistrats consulaires ou des conseils de prud'hommes, aux autorités de Police et de Gendarmerie, aux représentants de l'Administration Pénitentiaire, de la Protection Judiciaire de la Jeunesse, aux Directeurs Régionaux et Départementaux des services déconcentrés de l'Etat, aux représentants de l'Université et des Grandes Ecoles, à tous les auxiliaires et partenaires de Justice, (avoués, avocats, notaires, experts, conciliateurs de justice) bref à vous tous ici réunis dans cette salle pour vous dire tout simplement à quel point je suis sensible à votre présence.

Elle m'honore mais surtout elle honore cette Cour et l'ensemble des magistrats et fonctionnaires de justice qui la composent.

Je remercie de leur accueil ceux d'entre vous qu'il m'a été possible de rencontrer.

Le temps m'a malheureusement manqué pour faire toutes les visites qui s'imposaient avant ce jour. Je ne manquerai pas de m'acquitter avec plaisir de ce devoir dans les semaines qui viennent.

*

* *

Monsieur l'Inspecteur Général des Services Judiciaires, André RIDE, vous me faites l'insigne honneur d'assister à cette audience malgré les contraintes d'un emploi du temps très chargé à raison des fonctions éminentes que vous occupez.

Il y a quelques années à peine, j'ai eu le grand privilège de diriger à vos côtés le Tribunal de Grande Instance de TOULON pendant plus de deux ans.

Nous y avons vécu ensemble des moments forts de notre vie professionnelle. Ils ont scellé une véritable amitié que vous me témoignez aujourd'hui encore par votre présence qui m'honore tout particulièrement. Soyez en très sincèrement remercié.

Monsieur le Premier Président de la Cour d'Appel de TOULOUSE Jacques NUNEZ, vous avez pris vous aussi de votre temps pour venir de la ville rose assister à cette cérémonie. Je suis très sensible, vous le savez, à votre amitié fidèle, nouée il y a plus de trente ans, au début de notre carrière alors que nous étions tous deux jeunes juges d'instruction.

Vous êtes venu accompagné d'un Haut Magistrat cher à mon coeur, Monsieur le Premier Président Jean-Pierre PECH.

Cher à mon coeur car je vous dois, Monsieur le Premier Président, d'avoir su guider mes pas de jeune étudiant à la Faculté de Droit de TOULOUSE vers ce merveilleux métier de juge dont je peux dire après plus de trente ans qu'il vaut vraiment la peine d'être choisi, exercé, et tout simplement vécu.

J'ai eu ensuite le privilège de servir sous votre autorité à la Cour de PAU puis dans le ressort de la Cour d'Appel D'AIX EN PROVENCE, dont vous étiez le Premier Président, Cour particulièrement importante et lourde à gérer même si vous bénéficiiez du concours de collaborateurs de qualité, dont Madame PLISSON, berruyère d'origine, qui est venue aujourd'hui assister à cette cérémonie, ce à quoi je suis également très sensible.

Monsieur le Premier Président PECH, la Cour de BOURGES ne vous est d'ailleurs pas étrangère puisque j'ai relevé que dans la lignée des Hauts Magistrats qui l'ont dirigée, votre père y a été Procureur général de 1963 à 1968.

La route tracée par CUJAS avait dont déjà été suivie par d'autres Toulousains.

Monsieur le Premier Vice-Président COUSTEAUX,
vous me faites vous aussi l'amitié de votre présence à cette
audience.

Vous avez quitté pour quelques heures le Tribunal de
Grande Instance de TOULOUSE au moment où il emménage
dans son nouveau Palais après plusieurs années d'interminables
travaux alors que vous assurez par intérim sa présidence dans
l'attente de la nomination de mon successeur.

Puis-je vous charger d'une nouvelle mais dernière
mission, celle de dire, de dire à nouveau aux magistrats et
fonctionnaires de cette juridiction si attachante mes
sentiments de fidélité et de profonde affection.

Je salue aussi mes autres amis magistrats venus de
moins loin mais dont la présence me touche tout autant.

J'ai également une pensée pour toutes celles et ceux qui n'ont pas pu se déplacer mais qui m'ont témoigné leur sympathie par différents messages.

Et puis bien sûr la présence de ma famille et de mes amis qui m'entourent de leur affection me réconforte et m'encourage pour cette prise de fonction.

*

* *

La Cour de BOURGES figure au premier rang des Cours d'Appel comme connaissant le délai moyen le plus bref pour le traitement des affaires qui lui sont soumises (7,4 mois).

Pourtant la charge de travail n'y est pas, contrairement à ce que l'on pourrait penser, la moins lourde.

En effet le nombre de procédures traitées par magistrat est bien supérieur à celui de Cours dont le délai moyen de jugement est pourtant plus élevé.

Cette situation est due à l'engagement de tous : magistrats, fonctionnaires du greffe, avoués et avocats auxquels je veux rendre hommage.

Elle est à porter au crédit de mes prédécesseurs Monsieur le Premier Président Jean-François GABIN et avant lui Madame la Première Présidente Catherine TROCHAIN, qui ont su mobiliser toutes ces énergies pour porter et maintenir la juridiction à cette première place.

C'est pourquoi je m'associe sans réserve à l'hommage que vous avez rendu, Monsieur le Président de Chambre Doyen, à Monsieur Jean-François GABIN auquel je souhaite à mon tour une pleine et entière réussite dans ses fonctions de Premier Président de la Cour d'Appel de SAINT DENIS DE LA REUNION.

Son action à vos côtés, Monsieur le Procureur Général, avec le soutien des représentants de l'Etat dans les départements et des élus, ont permis le maintien de cette Cour d'Appel dont l'existence a été un moment menacée.

*

* *

La réforme de la carte judiciaire n'a cependant pas totalement épargné les juridictions du ressort puisque de nombreux tribunaux d'instance vont être supprimés ainsi que très vraisemblablement des Conseils de Prud'Hommes.

Cette réalité qui s'impose désormais doit conduire à nous adapter et à accompagner cette mutation avec soin :

- nous adapter à la nouvelle configuration des structures judiciaires dont les attributions en terme de nature de contentieux font par ailleurs l'objet d'une réflexion dans le cadre de la commission présidée par M. GUINCHARD et qui seront peut-être redéfinies,

- accompagner cette réforme sur le plan social et humain en étant très attentif au sort des personnels et en leur apportant l'aide et le soutien nécessaires,

- l'accompagner aussi dans le domaine immobilier en recherchant des locaux adaptés qui puissent accueillir les juridictions et services qui seront regroupés. Nous bénéficions à cet égard de la collaboration toujours très avisée de M. LOISEAU, Magistrat Délégué à l'Equipement ;

- l'accompagner afin de maintenir un service de la Justice de qualité au profit de nos concitoyens en substituant au concept de proximité celui d'accessibilité.

La proximité a longtemps été conçue en terme de rapprochement géographique à une époque où les moyens de communication étaient réduits et où l'éloignement des sites judiciaires constituait un handicap pour le justiciable.

Cet éloignement doit être désormais compensé par une meilleure accessibilité au Juge et plus généralement au droit : grâce aux moyens modernes de communication que les nouvelles technologies permettent et grâce à l'implantation de points d'accès au droit renforcés, la tenue d'audiences foraines voire la création de plate-formes de services publics ou de Maisons de la Justice et du Droit.

Bref si le justiciable se trouve moins en mesure d'accéder au Juge ou plus simplement à la connaissance de ses droits et aux moyens de les exercer en raison d'un éloignement géographique, il appartiendra au droit d'aller vers lui et au Juge d'être plus accessible même s'il se trouve plus éloigné.

C'est tout l'enjeu de la mise en place rapide des nouvelles technologies que seront la numérisation des procédures, la communication électronique, la création de sites internet permettant un téléchargement des formulaires et la visio conférence.

Madame, Messieurs les Bâtonniers du ressort, nous avons évoqué ce sujet au cours de nos premières rencontres. Je vous remercie pour l'accueil que vous m'avez réservé. La cordialité de nos premiers entretiens laisse augurer un partenariat confiant, loyal et fructueux.

Sachez que je serai toujours à votre écoute, quels que soient vos sujets de préoccupation.

Les mutations et les progrès de notre Justice ne peuvent pas s'accomplir sans vous ni à fortiori contre vous.

Votre concours actif est indispensable à la réussite de cette véritable révolution culturelle que constituent les nouvelles technologies inscrites d'ores et déjà dans notre droit positif (Le Code de Procédure Civile) à l'échéance du 1^{er} janvier 2009.

Messieurs les Avoués, à un moment où des menaces semblent planer sur votre profession, je veux vous dire à quel point votre mission et votre rôle me paraissent indispensables au bon déroulement du procès devant la Cour.

Votre connaissance et votre maîtrise de la procédure sont des garanties essentielles pour le justiciable dont l'affaire est réexaminée en cause d'appel.

Vous êtes les gardiens de la forme dont on sait qu'elle protège et garantit le fond du droit.

Vous aussi vous serez conduits à mettre en place dans vos études des moyens de communication modernes avec les Magistrats et le Greffe de la Cour.

Dans beaucoup de ressorts, cette mise en oeuvre a déjà été réalisée à la suite d'expérimentations d'initiative locale qui pour certaines datent de plusieurs années.

Je ne peux que vous encourager à vous engager dans cette voie.

*

* *

Mesdames, Messieurs,

L'arrivée d'un nouveau chef de juridiction suscite naturellement une certaine curiosité et provoque en tout cas un certain nombre d'interrogations légitimes sur la manière dont il entend exercer ses fonctions et assumer ses responsabilités.

Au risque de vous décevoir, je n'ai pas l'intention de développer ce qu'il est convenu d'appeler un "discours-programme".

- ce serait d'une part prématuré et présomptueux car je n'ai pas encore disposé de suffisamment de temps pour appréhender les situations,

- d'autre part j'ai tendance, par tempérament, à préférer la réalité des actes à ce qui n'est parfois que l'illusion des mots.

Je souhaite tout de même vous faire part de quelques réflexions et vous indiquer les principes généraux qui dicteront ma conduite :

* Le Chef de Cour doit être à l'écoute et au service des juridictions de son ressort, de ses collègues, des fonctionnaires des greffes et des auxiliaires de Justice

- d'une part de la Cour d'Appel elle-même en tant que juridiction. Je veillerai à ce que son fonctionnement continue d'être performant et harmonieux grâce à l'engagement professionnel et à la compétence des collègues qui m'entourent et que je remercie pour leur accueil chaleureux et à ceux des fonctionnaires du greffe. Je n'ai d'ailleurs pas d'inquiétude particulière à cet égard.

- d'autre part, des autres juridictions du ressort :
tribunaux de grande instance, tribunaux de commerce et
conseils de prud'hommes.

Messieurs les Présidents des tribunaux de grande
instance, j'ai connu pendant près de 15 ans les vicissitudes et
les difficultés de votre tâche, de vos tâches qui sont multiples,
pour lesquelles le temps consacré à la gestion et à
l'administration prend de plus en plus le pas sur votre activité
de juge. Je connais les difficultés que vous pouvez rencontrer.
Mon rôle sera de vous aider à les surmonter.

Il sera aussi de rendre lisible, compréhensible et donc
admissible la répartition, l'arbitrage des moyens mis à votre
disposition et leur affectation, mais aussi des charges de
travail.

Je sais pouvoir compter sur l'appui logistique du Service Administratif Régional avec lequel Monsieur le Procureur Général et moi-même travaillons en étroite concertation afin que cet organe essentiel placé sous notre autorité commune, soit pleinement au service des juridictions, de toutes les juridictions y compris bien entendu les tribunaux de commerce et les conseils de prud'hommes dont je suis heureux de saluer la présence à cette audience.

Il faut rendre hommage à ces juridictions non professionnelles pour la qualité de leur travail et leur investissement total dans l'oeuvre de la Justice.

*

* *

La légitimité du juge sur laquelle on s'interroge parfois repose sur la qualité, les vertus que l'on exige de lui parmi lesquelles il me paraît important de souligner :

- une déontologie et une éthique forte (que le Conseil Supérieur de la Magistrature rappelle fréquemment),

- une compétence technique éprouvée et constamment actualisée, compétence qui ne va pas sans le respect scrupuleux des règles de procédure qui protègent le justiciable, mais qui sont aussi, ne l'oublions pas, le bouclier naturel du juge lui-même,

- le respect du justiciable au nom duquel et pour lequel nous rendons la Justice : le juge, ainsi que le soulignait Alexis de TOCQUEVILLE (magistrat de son état), devant sans cesse, au travers de la personne de celle ou de celui auquel il va appliquer le droit, être "rappelé à la dignité naturelle de l'espèce humaine".

Je sais que dans cette Cour les magistrats sont particulièrement attentifs à cette exigence et que leur sens de l'écoute et du dialogue avec le justiciable est à ce point développé qu'ils ont mis en place dans certaines chambres (chambre sociale et chambre de la famille) une expérimentation facilitant la médiation.

Cette ouverture vers des modes alternatifs de règlement des conflits reçoit mon approbation et mon soutien en ce qu'elle évite dans des cas humainement douloureux que le juge tranche dans le vif là où un accord permet de résoudre le conflit de façon nécessairement plus indolore.

Sur les points que j'ai évoqués :

- déontologie
- rigueur technique

- respect du justiciable,

il ne saurait y avoir de compromis, on ne saurait admettre la moindre complaisance.

Il y va de l'image de la Justice.

La Justice si souvent décriée.

La Justice qui connaîtrait une crise de confiance, qui serait en délicatesse avec l'opinion publique alors que la demande de Justice ne cesse de croître.

Alors que les magistrats et les fonctionnaires de Justice n'ont pas à rougir de leur travail, qu'il accomplissent méticuleusement, avec rigueur intellectuelle et morale en y consacrant toute leur énergie, leur savoir-faire et leur temps (souvent au détriment de leur vie personnelle).

C'est pourquoi je considère qu'il sera de mon devoir de Premier Président de rappeler ces vérités chaque fois que l'institution sera injustement attaquée.

C'est aussi la raison pour laquelle je suis convaincu de la nécessité pour les magistrats de conserver leur sérénité en toute circonstance, en ne cultivant pas l'inquiétude, l'anxiété ou le doute qui stérilisent toute énergie.

Je crois en effet, contrairement à ce que l'on pouvait lire dans un quotidien il y a quelques mois, qui titrait : "il ne fait pas bon être juge ces derniers temps", que cette mission de Justice reste l'une des plus nobles et l'une des plus exaltantes.

Je sais pouvoir compter sur le dévouement et l'engagement total de tous les magistrats et agents du ressort de cette Cour.

Le capitaine du navire n'est rien sans son équipage : c'est l'équipage qui est à la manoeuvre et qui permet au navire d'affronter la tempête ou de le faire avancer même par petit temps.

Le capitaine doit cependant veiller à ce que le cap soit tenu.

J'y veillerai en rappelant la formule désormais célèbre de Monsieur le Procureur Général près la Cour de Cassation Jean-Louis Nadal selon laquelle : "Veiller n'est pas dormir".

Mesdames et Messieurs, je vous remercie à nouveau de votre présence et de votre attention.

Monsieur le Procureur Général, avez-vous d'autres réquisitions ?

